COMMUNE DE
BEYNOST

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

URB	2025	10

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté : Alignement de la voie « Chemin du Mont » au droit des parcelles cadastrées : AD 213 et AD 777

Le Maire de la Commune de BEYNOST,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 112-1 à L. 112-8 et L. 141-3 ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme notamment ses articles L. 421-1 et suivants,
VU la volonté de constater la limite de la voie publique « Chemin du Mont » au droit de la propriété riveraine et de la délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière et les parcelles cadastrées AD 213 et AD 777.
VU le projet de division concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par M. Alexandre CONTET, géomètre expert, en date du 29 septembre 2025 annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts,

ARRETE

ARTICLE 1 : ALIGNEMENT

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée **par le projet de division (plan ci-joint).**

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉ

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : FORMALITÉS D'URBANISME

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 : VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT

Le présent arrêté est valable tant qu'aucune modification des lieux n'intervient. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Beynost, le 04/12/2025

Le Maire,
Caroline TERRIER



- urbanisme -

SCP CAPIAUX - CONTET
Géomètres Experts Associés

COURRIER REÇU LE
- 2 OCT. 2025
MAIRIE DE BEYNOST N° 1097

COMMUNE DE BEYNOST
Mme Le Maire
Place de la Mairie
01700 BEYNOST

Anse, le 29 septembre 2025

Objet : Demande d'alignement

N° de dossier : 11578

Madame le Maire,

Je suis chargé de définir les limites de la propriété cadastrée section AD, parcelles n° 213 777, qui longe la voie : chemin du Mont.

Aussi, vous trouverez ci-joint, un exemplaire du plan projet de division – demande d'alignement sur lequel est tracé une proposition d'alignement.

Si cela vous convient, pour la parfaite régularité de l'opération, et, afin d'éviter tout malentendu ou litige à l'avenir, je vous laisse constater les limites sur le terrain et vous demande de bien vouloir :
- daté et signé le plan ci-joint, avec la mention "ALIGNEMENT VALIDE".
- prendre l'arrêté d'alignement individuel correspondant.

Et me retourner ces documents par courrier.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Comptant sur votre diligence, et avec mes remerciements, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Alexandre CONTET
Géomètre-Expert

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Bureau principal :
37, chemin de Combefort - BP 56 - Le Bois d'Oingt - 69620 VAL D'OINGT - Tel.:04.74.71.62.51. juliette.capiaux-scpcapiaux@orange.fr
Bureaux secondaires :
Juliette CAPIAUX - 47, rue Jean Jaurès - 69240 THIZY-LES-BOURGS - Tel.:04.74.64.08.47. juliette.capiaux-scpcapiaux@orange.fr
Alexandre CONTET - 18, route de Villefranche - 69480 ANSE - Tel.:04.74.67.06.40. scp.capiaux.anse@orange.fr
15 chemin des Genêts, Chez Pierre - 69870 ST NIZIER D'AZERGUES - Tel.:04.74.02.02.52. secretariat-scpcapiaux@orange.fr

RCS Villefranche-Tarare 349 948 752 - SIRET 349 948 752 00010 - N° TVA Intracommunautaire FR 39 349 948 752 - APE 7112A

Commune de BEYNOST (Ain)

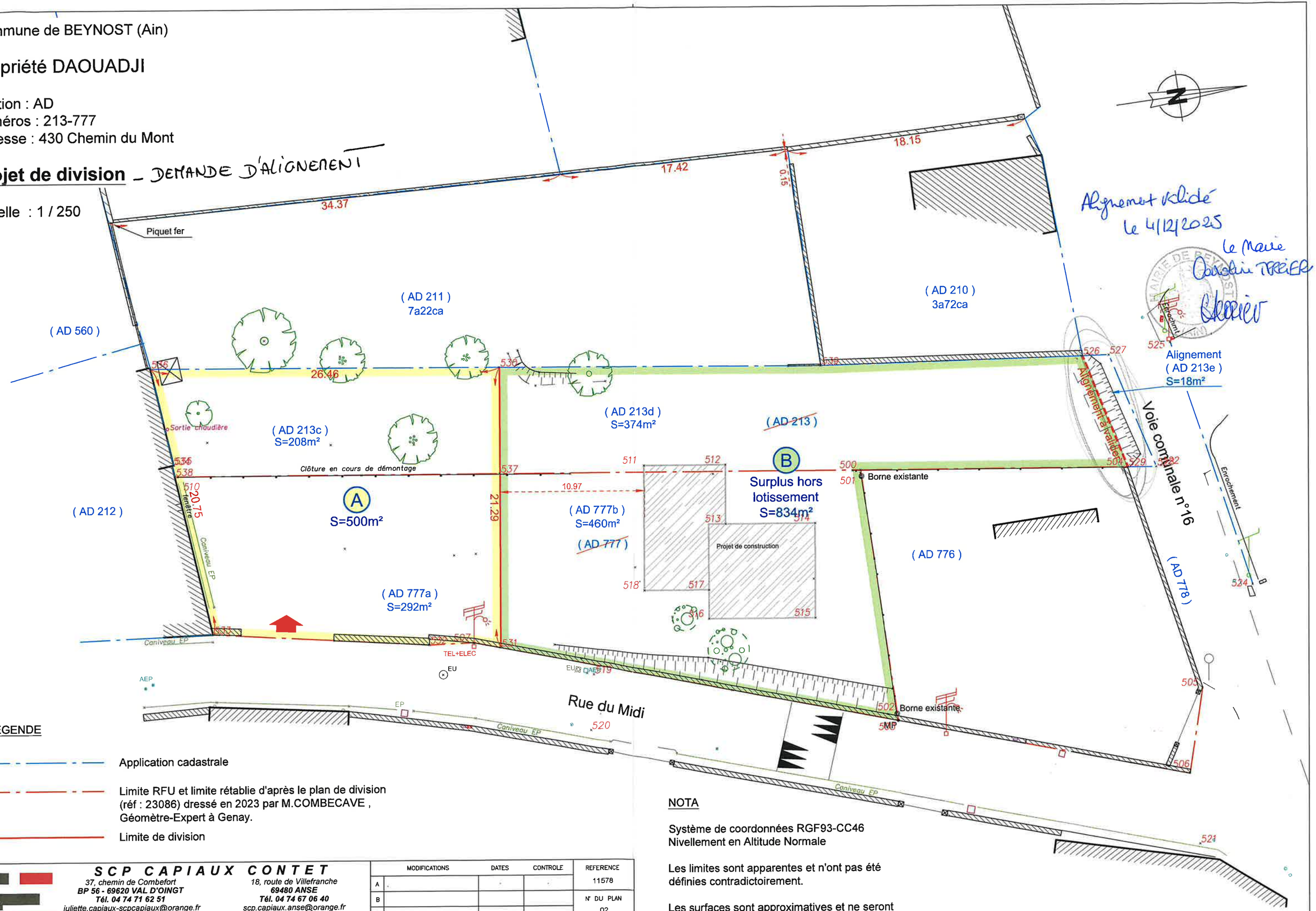
Propriété DAOUADJI

Section : AD
Numéros : 213-777
Adresse : 430 Chemin du Mont

Projet de division – DEMANDE D'ALIGNEMENT

Echelle : 1 / 250

Alignement validé
le 4/12/2025
Le Maire
Christian TRICIER



LEGENDE

- Application cadastrale
- Limite RFU et limite rétablie d'après le plan de division (réf : 23086) dressé en 2023 par M.COMBECAVE , Géomètre-Expert à Genay.
- Limite de division

NOTA

Système de coordonnées RGF93-CC46
Nivellement en Altitude Normale

Les limites sont apparentes et n'ont pas été définies contradictoirement.

Les surfaces sont approximatives et ne seront définitives qu'après piquetage des lots.

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

SCP CAPIAUX CONTET

37, chemin de Combefort
BP 56 - 69620 VAL D'OINGT
Tél. 04 74 71 62 51
juliette.capiaux-scpcapiaux@orange.fr

47, rue Jean Jaurès
69240 THIZY LES BOURGS
Tél. 04 74 64 08 47
juliette.capiaux-scpcapiaux@orange.fr

18, route de Villefranche
69480 ANSE
Tél. 04 74 67 06 40
scp.capiaux.anse@orange.fr

15, chemin des Genêts
69870 ST NIZIER D'AZERGUES
Tél. 04 74 02 02 52
secretariat-scpcapiaux@orange.fr

	MODIFICATIONS	DATES	CONTROLE
A			
B			
C			
D			
E			

REFERENCE 11578

N° DU PLAN 02

DRESSE LE 04.06.2025